

DEPARTEMENT  
Haute-Saône  
Commune de FRESSE  
70270

130. Le Village  
70270 FRESSE  
Tél.: 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE  
Extrait des délibérations  
Conseil Municipal du 3 novembre 2017

**Nombre de membres :**  
**Afférents au conseil : 15**  
**En exercice : .....15**  
**Présent(s) : ..... 10**  
**Pouvoir(s) : ..... 4**  
**Absent(s) ..... 1**  
**Votants : ..... 14**  
**Affiché le : 09/11/2017**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le jeudi 26 octobre 2017 pour la session ordinaire du vendredi 3 novembre 2017.

L'an deux mil dix-sept le vendredi trois novembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

**Etaient Présents :** Jean-Marie PERNOT, Benjamin FERRETTI Adjoint, Jocelyn DEMANGE, Marie Josée PHEULPIN, Caroline PLUCHON, Marylène GAUFROID Florian, GAUDIN Marylène, Jérôme HERRIAU, Sabrina LEIMBACHER et Alain DAGUE Maire.

**Absents excusés:** Eliane CARDOT qui donne pouvoir à Jean-Marie PERNOT  
Nathalie GUILLIER qui donne pouvoir à Marie-Josée PHEULPIN ;  
Sébastien DYSLI qui donne pouvoir à Benjamin FERRETTI ;  
Philippe LOVAT qui donne procuration à Alain DAGUE.

**Absente :** Isabelle LAPARRA

Monsieur **Benjamin FERRETTI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Etat d'assiette 2018 ;**
- ✓ **Affouage ;**
- ✓ **Rapport sur l'eau ;**
- ✓ **Recensement : agents recenseurs ;**
- ✓ **Admission en non-valeur – Eau ;**
- ✓ **Demande de subvention ;**
- ✓ **PNRBV : Adhésion label « Parc Naturel Régional »**
- ✓ **Questions et affaires diverses.**

N° 26  
**ASSIETTE - DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2018**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement foncier,  
Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2018 dans sa totalité parcelles n° 17 – 19J - 43 – 46 – 47.

N° 27  
AFFOUAGE SUR PIED – CAMPAGNE 2017-2018 – PARCELLES 17 – 19J

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :  
**APPROUVE** le règlement d'affouage joint ;  
**DESIGNE** comme garants : Mrs FERRETTI Benjamin, HERRIAU Jérôme et PERNOT Jean-Marie ;  
**ARRETE** la liste des affouagistes.  
**FIXE** le prix du lot à 35 € (TRENTE CINQ EUROS).

N° 28  
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU  
POTABLE 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente ce rapport.

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :  
**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;  
**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;  
**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;  
**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 29  
CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE DECIDE** la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

- De deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

La collectivité versera à chaque agent la somme de CINQ CENTS EUROS BRUT (500 €) pour la totalité de sa mission (compris séance de formation, frais de transport et le recensement de son secteur)

N° 30  
CREANCES ETEINTES BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usager pour des sommes dues sur le budget de l'eau. Certains titres (factures) restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Dans un courrier monsieur le Trésorier demande au conseil municipal de statuer sur un effacement de dette (années 2011-2012) pour un montant de 306.32 €

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :  
**ACCEPTE** le jugement du Tribunal d'Instance de LURE en date du 11/06/2013  
**DECIDE** d'émettre sur le budget eau article 6542 le mandat suivant : 306.32 €

N° 31  
DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE DECIDE de verser une subvention de trente euros (30 €) à l'AMF Téléthon Haute-Saône pour l'année 2017.

N° 32  
LABEL « PARC NATUREL REGIONAL »

La charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été révisée en mai 2012 pour 12 ans. Les Communes et les communautés de communes ont la possibilité d'adhérer au syndicat mixte du Parc. La commune de FRESSE avait délibéré le 12 décembre 2014 pour approuver la charte du Parc et adhérer au Syndicat mixte du Parc.

Le Conseil Municipal à :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	1

**APPROUVE** la charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (2012-2024) ;  
**DEMANDE** son adhésion au syndicat mixte du Parc.

Question et affaires diverses :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Remerciements pour la subvention accordée à l'AFSEP ;
- Visite de Monsieur le Sous-préfet le mardi 14 novembre ;

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H.00

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE

